

Régie intérieure du Sénat:

Motion tendant à autoriser certains sénateurs à agir au nom du Sénat durant les intersessions et toute période entre deux Législatures, sur toutes questions concernant la,—Adoptée à la quatrième session de la 28^e Législature, page 98 des Journaux du Sénat, 1972.

Régime de pensions du Canada. Loi modifiant le:

Bill C-49—1^{re} et 2^e, débat et débat ajourné, 772. 2^e et déferé à Santé, bien-être et sciences, 788. 3^e, 791. Sanction royale, 793-94. Chapitre 36.

Règlement. Articles du:

Modifications—

En conformité du rapport du Règlement et de la procédure adopté par le Sénat le 14 juin 1977, 649-50.

(*Voir aussi:* Comité—Règlement et de la procédure)

Ministre dans l'enceinte du Sénat, conformément à l'article 18 du Règlement, 466.

Motion modifiée, conformément à l'article 23 du Règlement, 687.

Suspension concernant—

Bills d'intérêt privé—*Aucun*

Bills d'intérêt public—*Aucun*

Comités—

Articles 76(4)—

Affaires étrangères, 115, 669, 808.

Affaires juridiques et constitutionnelles, 611, 806.

Agriculture, 148, 323, 353, 384, 455, 472, 485-86, 525-26, 595-96.

Banques et commerce, 89, 101, 181, 375, 454-55, 463, 530, 556, 571, 596, 634, 676, 722, 746.

Finances nationales, 75-76, 571, 596.

Politique scientifique, 323, 405.

Transports et communications, 783, 798-99.

Règlements et autres textes réglementaires:

(*Voir:* Comités)

Reine Elizabeth II, Sa Majesté:

(*Voir:* Adresses)

Relations Canada-États-Unis:

(*Voir:* Comités—Affaires étrangères)

Relations de travail:

(*Voir:* Interpellations)